

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227000004

Octroyer un contrat à Loïselle inc. pour la réfection de diverses structures de l'avenue Pierre-Dupuy (projet 20-10) situées entre la jetée Mackay et l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 32 065 239,55 \$ (Travaux: 26 772 222,01 \$ + contingences: 4 015 833,30 \$ + incidences: 1 277 184,24 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 421820 (4 soumissionnaires).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227000004

Octroyer un contrat à Loïselle inc. pour la réfection de diverses structures de l'avenue Pierre-Dupuy (projet 20-10) situées entre la jetée Mackay et l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 32 065 239,55 \$ (Travaux: 26 772 222,01 \$ + contingences: 4 015 833,30 \$ + incidences: 1 277 184,24 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 421820 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat de travaux sur les structures originales de l'avenue Pierre-Dupuy. Les personnes représentant le Service ont présenté un plan des diverses structures formant l'axe Pierre-Dupuy (pont de la Jetée Mackay, pont de la Concorde, pont de l'île Sainte-Hélène, pont des Îles, pont du Casino) afin de permettre aux commissaires de mieux situer le lieu des travaux et les infrastructures voisines. Les structures visées par le présent contrat de travaux sont celles situées sur l'île Sainte-Hélène, incluant le pont d'étagement, la rampe véhiculaire, la rampe cyclable ainsi que deux (2) fondations du pont de la Concorde et une fondation du pont des îles.

Il faut savoir que les structures originales de l'avenue Pierre-Dupuy ont été construites pour l'Exposition universelle de 1967 et qu'aucune réparation majeure n'a été faite depuis. Après avoir brièvement décrit la nature des travaux de réfection nécessaires et souligné l'état de détérioration avancé des structures, les invités ont présenté le processus d'appel d'offres publié du 24 janvier au 24 mars 2022. Au cours de ces cinquante-huit (58) jours, sept (7) addenda ont été émis, principalement pour des précisions mineures. Toutefois, trois (3) avaient un impact moyen sur l'estimation, car elles s'accompagnaient d'une révision du cahier des clauses techniques spéciales. Parmi les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart défavorable à la Ville de 47,1 % par rapport à l'estimation des professionnels externes. On dénote également un écart de 4,9 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Les invités ont ensuite pris un long moment pour partager leur analyse pouvant expliquer l'écart entre l'estimation réalisée par les professionnels de SNC Lavalin et les soumissions reçues. La firme aurait notamment sous-estimé les contraintes liées à la réalisation des travaux, dont l'espace de travail restreint; la particularité de la structure (ancienne gare); la mise en place des étalements et de coffrage complexes ainsi que les nombreuses phases de travaux nécessaires. La surchauffe du marché, affectée notamment par la volatilité du prix des matériaux (béton, acier, bois) et du prix du carburant, aurait également été sous-estimée. Par conséquent, les commissaires ont recommandé d'obliger les firmes professionnelles d'estimation à mettre leurs données à jour. À l'aide d'un tableau comparatif entre l'estimation, les montants de Loïselle inc. et la moyenne des soumissions, le service a fait valoir que les principaux travaux de structure sous-estimés concernaient principalement la démolition du béton de la dalle, les coûts des matériaux (acier et béton) et la mise en place du béton de la nouvelle dalle sur les poutres d'acier. Enfin, les personnes du Service ont également tenu à préciser qu'il y a peu de travaux similaires sur lesquels la firme pouvait se comparer pour estimer le coût des travaux.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'incidence des travaux sur la circulation et sur la tenue des festivals dans le secteur. Ils ont également exprimé leurs préoccupations à l'égard du travail effectué par la firme SNC Lavalin. Leurs spécialistes auraient dû être en mesure de mieux évaluer la valeur des travaux et produire une soumission qui reflète mieux la réalité du marché.

Le Service a alors souligné qu'une réflexion a déjà été amorcée à cet égard et que de nouvelles procédures seront mises en place pour améliorer le suivi des estimations. La firme a d'ailleurs été rencontrée pour obtenir une rétroaction.

Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227000004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.